

# CIRCULAIRE PROMOTION INTERNE 2015



**ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
TERRITORIAL** décret 2012-437

**B-10**

## **DEROGATION**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, des fonctionnaires territoriaux pourraient être inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'Assistant d'enseignement artistique territorial au titre de la promotion interne.



**Le Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, ne prévoit plus d'accès au cadre d'emplois par la voie de la promotion interne.**

**Cependant l'article 21 du décret précité indique que :**

Les fonctionnaires inscrits sur une liste d'aptitude ou ayant satisfait aux épreuves d'un examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois régi par le [décret n° 91-859 du 2 septembre 1991](#) portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique, au titre de l'article 39 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, ont la possibilité d'être nommés dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>re</sup> classe du cadre d'emplois d'intégration à condition, s'agissant de l'examen professionnel, qu'il ait été ouvert avant la date d'entrée en vigueur du présent décret, au plus tard au titre de la présente année.

( passage en C.A.P.)

*Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront les critères  
en matière de promotion interne retenus par la C.A.P. du 7 avril 2011*

Les propositions, à retourner avant le

*11 juillet 2014*  
comporter :

à 12h00 doivent

Une fiche de renseignements (à télécharger) et les pièces justificatives jointes.

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT**

La C. A. P. ne prend pas en compte les dossiers arrivés hors délai

Les pièces justificatives transmises après le *11/7/2014*, ne seront pas prises en compte.

Le Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion 04 68 34 86 24 se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Le Président  
**Robert GARRABE**



Perpignan le

*16/6/2014*



Les dossiers arrivés hors délai, soit ( après le **11/7/2014** à 12h00) ne seront pas traités conformément au choix des membres des C. A. P.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66  
**PROMOTION INTERNE 2015**

**B-10**

**ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**  
**DEROGATION**

*Toute rubrique mal ou non renseignée ou non accompagnée des pièces justificatives ne sera pas prise en compte.*

**Collectivité**

Les colonnes grisées sont réservées aux services du CDG 66 (ne rien écrire - merci)

Nom - Prénom de l'agent

Le Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, ne prévoit plus d'accès au cadre d'emplois par la voie de la promotion interne.  
 Cependant l'article 21 du décret précité prévoit que : Les fonctionnaires inscrits sur une liste d'aptitude ou ayant satisfait aux épreuves d'un examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois régi par le décret n° 91-859 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique, au titre de l'article 39 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, ont la possibilité d'être nommés dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe du cadre d'emplois d'intégration à condition, s'agissant de l'examen professionnel, qu'il ait été ouvert avant la date d'entrée en vigueur du présent décret, au plus tard au titre de la présente année. ( passage en C.A.P.)

**Examen professionnel**

date :

**PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES**

L'agent présenté remplit les conditions statutaires pour être proposé à cette promotion interne

**oui**

**non**

**APPRECIATION DE L'AUTORITE TERRITORIALE**

n° d'ordre si plusieurs agents

**SIGNATURE DE L'AUTORITE TERRITORIALE**

L'agent concerné atteste avoir pris connaissance des informations communiquées ci-dessus, et confirme l'authenticité et l'exhaustivité des pièces justificatives jointes.

**SIGNATURE DE L'AGENT**

réservé aux services du CDG 66 (ne rien écrire merci)

DATE DE RECEPTION

VERIFICATION

CONTROLE